

Pour diminuer la violence dans les écoles

Un nouveau programme donne des dividendes



**BRYAN
MICHAUD**
bmichaud@ledroit.com

Depuis près de deux ans, des écoles francophones de l'Est ontarien offrent un programme ayant pour objectif de faire baisser l'agressivité chez les jeunes en les aidant à exprimer leurs émotions.

Les écoles anglophones ontariennes ont commencé à tester ce projet au début des années 2000 et les retombées positives se sont

accumulées. À la suite de ce succès, les écoles francophones de l'Ontario ont décidé d'emboîter le pas.

Le programme *Racines de l'Empathie* consiste à amener une maman avec son jeune bébé dans une classe et de faire interagir les élèves avec l'enfant en abordant divers thèmes comme les émotions, le sommeil, la sécurité et la communication. L'expérience se déroule en présence d'un travailleur social et de l'enseignant.

La mère et le nourrisson viennent en classe une fois par trois semaines et le programme s'étale

sur neuf sessions. «Une étude a été effectuée par des chercheurs de la Colombie-Britannique en prenant l'agressivité comme indicateur, indique Rozanne Lépine, une personne-clé dans l'implantation de ces programmes en Ontario français. Les résultats de la recherche démontrent que l'agressivité des étudiants ayant participé au programme a baissé en moyenne de 88 %.»

Expérience appréciée

Françoise Drouin-Soucy est une mère qui participe présentement au programme. Depuis un

mois, elle apporte son nourrisson de quatre mois dans une classe de l'école Sainte-Anne, située dans la Basse-Ville d'Ottawa. La mère de famille apprécie l'expérience.

«Il est fascinant de constater à quel point les enfants sont emballés par la présence d'un bébé dans leur classe, raconte M^{me} Drouin-Soucy. Lors de ma première journée, un des garçons avait été mis en retrait. Lors de ma deuxième visite, il ne voulait pas manquer sa chance. Il était calme et attentif.»

Le projet porte déjà fruit selon

le Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (CECLFCE). Les écoles Sainte-Anne et Béatrice-Desloges d'Ottawa ont déjà mis à l'essai ce nouveau programme.

«*Racines de l'Empathie* est de plus en plus connu et l'intérêt des écoles s'intéressant au projet grandit, dit Lise Bourgeois, la directrice à l'éducation du CECLFCE. Les écoles ont le choix de prendre ce programme, selon leur budget, mais il y a également d'autres projets qui peuvent faire baisser l'agressivité chez les jeunes.»

24-11-2008

CECLFCE



CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE DU CENTRE-EST

La meilleur conseil qu'on puisse vous donner



POSTE À POURVOIR

Notre MISSION

« Outiller l'élève pour sa réussite scolaire, son épanouissement personnel, sa citoyenneté et son engagement dans la catholicité et la francophonie. »

Diane Doré
Présidente
du Conseil

Lise Bourgeois
Directrice de
l'éducation et
secrétaire-trésorière
du Conseil

Direction des
ressources humaines
4000, rue Labelle,
Ottawa (Ontario)
K1J 1A1
Téléphone :
613-744-2555 ou
sans frais
1-888-230-5131
Télec. : 613-746-3165
Courriel :
drh@ceclf.edu.on.ca

Le Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (CECLFCE) est à la recherche de personnes intéressées à se joindre à son équipe pour poursuivre avec passion une vision commune, axée sur la collaboration et sur l'innovation en éducation. Avec plus de 18 000 élèves fréquentant 38 écoles élémentaires, 9 écoles secondaires et son école pour adultes, le CECLFCE est LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU CANADIEN D'ÉCOLES de langue française à l'extérieur du Québec.

ÉDUCATRICE OU ÉDUCATEUR ALF

ÉCOLE SECONDAIRE CATHOLIQUE MARIE-RIVIER (KINGSTON, ONTARIO)

Dossier 57/08-09

1 poste à terme à 20 % du temps, 10 mois (6 hres/semaine), jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009

Pour obtenir tous les détails relatifs au poste susmentionné, veuillez consulter le site Internet du CECLFCE au www.ecolecatholique.ca à la rubrique « Emplois ». Il est également possible d'obtenir une copie des offres d'emploi à la réception du Centre éducatif du CECLFCE, situé au 4000, rue Labelle, Ottawa (Ontario), entre 8 h et 17 h.

510931

Le Droit
22-23-11-2008

montoit.
cyberpresse.ca

HABITATION | DÉCORATION | RÉNOVATION

- ▶ Vivre dans une maison-culte
- ▶ Maison centenaire vendue pour 5500\$
- ▶ Hydro-Québec subventionne les Power-Pipe

cyberpresse.ca

Publié le 24 novembre 2008 à 06h11 | Mis à jour à 08h05

Les 36 écoles inspectées nécessitent des travaux



Jusqu'à maintenant, l'amiante pose problème dans 36 établissements scolaires de la CSDM, dont l'école Jeanne-Mance.

Photo: Robert Skinner, La Presse



Louise Leduc

La Presse

Trente-six rapports analysés, 36 écoles où l'amiante pose problème dans un ou plusieurs locaux et où des travaux s'imposent. Ce n'est vraiment pas en vain que la Commission scolaire de Montréal revisite actuellement chacune de ses écoles pour vérifier leur salubrité.

En parcourant les 36 rapports d'inspection reçus jusqu'à maintenant à la CSDM, La Presse a noté que l'amiante pose souvent problème dans les chaufferies, les tuyauteries de toutes sortes et autres salles de pompes, mais pas uniquement.

À l'école Jeanne-Mance, par exemple, des travaux s'imposeront notamment dans la cafétéria. À l'école Marguerite-De Lajemmerais, des réparations devront être faites à la salle de ventilation de la piscine et d'un tunnel. À l'école de la Petite-Bourgogne, de l'amiante friable a été détecté dans une cage d'escalier du premier étage. À l'école Ludger-Duvernay? Notamment dans un plafond entre la garderie et l'infirmerie. À l'école Montcalm? Une salle de musique devra être rapidement réparée. À l'école Marie-Rollet, de l'amiante friable a été dépisté dans le plafond d'un gymnase.

Les 24 écoles où l'on savait déjà qu'il y avait flocages d'amiante - une technique interdite depuis les années 70 par laquelle des fibres du matériau sont projetées avec un pistolet - sont inspectées en priorité, mais d'autres endroits ne comportant pas de flocages peuvent tout aussi bien faire l'objet de travaux urgents «quand le matériau (contenant de l'amiante) est particulièrement endommagé ou quand l'amiante est accessible aux enfants ou au personnel. Dans ces cas-là, la firme nous prévient sur-le-champ, avant même que le rapport ne soit complété», indique Philippe-Alexandre Beaulieu, chargé de projet au programme de gestion de l'amiante.

À l'école Marguerite-De Lajemmerais, cependant, où un flocage d'amiante a été identifié dans l'auditorium et où

d'autres travaux dans le sous-sol devraient être faits à très brève échéance, les réparations ne seront pas faites avant l'été prochain. «Les travaux dans cette école ne peuvent pas être réalisés en présence d'élèves», note M. Beaulieu.

Pour les inspections et les travaux relatifs à l'amiante - qui se poursuivent jusqu'en 2011 - la CSDM avait prévu un budget de 5 millions. À la lumière des premiers résultats, va-t-on dépasser le budget? Patrice Lavoie, porte-parole de la CSDM, note que «l'on prend ça au fur et à mesure», mais que quand l'amiante nécessite de grands chantiers, ils relèvent alors d'une autre enveloppe, celle pour les grands chantiers.

«La sécurité des usagers est notre grande priorité et on s'assure de la qualité de l'air pendant et après les travaux», note aussi M. Lavoie.

Les autres commissions scolaires font-elles aussi des inspections pour savoir quelles quantités d'amiante se trouvent dans leurs écoles et si des travaux sont nécessaires?

À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Brigitte Gauvreau, porte-parole, indique que des travaux ont été réalisés en 2008 dans deux écoles (Guy-Drummond et Cavelier-de-LaSalle). En 2009, des travaux sont prévus dans quatre autres écoles: l'école Beauséjour, Sainte-Catherine-Labouré, au Centre d'éducation des adultes Clément et à l'école Jean XXIII.

Rappel

Au ministère de l'Éducation, on ne vérifie pas que des inspections régulières sont faites, mais on rappelle chaque année aux commissions scolaires leurs obligations légales quant à la sécurité de leurs bâtiments. «On fait un rappel chaque année aux commissions scolaires, spécifiquement pour l'amiante», indique Stéphanie Tremblay, porte-parole du ministère de l'Éducation.

La dernière recension des flocages d'amiante dans les commissions scolaires remonte à la fin des années 90. C'est sur la base de cette recension que la CSDM refait le tour de ses écoles.

Au total, 531 écoles de 57 commissions scolaires du Québec avaient été identifiées comme présentant des flocages d'amiante, sans compter ces locaux isolés à l'amiante selon des techniques soupçonnées, elles, d'être moins nocives.

Consultez une liste synthèse des travaux dans les écoles de la CSDM sur cyberpresse.ca/amiante

Une utilisation remise en question

Certains pays, notamment la France, ont banni l'amiante parce que des personnes qui y ont été exposées ont souffert d'amiantose, de cancer du poumon ou de la plèvre (membrane qui enveloppe les poumons).

En 2002, le Québec - où la production d'amiante est importante - a au contraire mis de l'avant une politique d'utilisation accrue d'amiante chrysotile.

En 2005, l'Institut national de santé publique du Québec a publié un avis précisant que «la promotion et l'utilisation accrue de l'amiante chrysotile dans ses formes traditionnelles ne devraient pas être soutenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux».

Élève retirée d'un cours

La commission scolaire refuse de commenter

CAROLINE BARRIÈRE

cbarriere@ledroit.com

La Commission scolaire des Draveurs (CSD) a préféré ne pas commenter la décision d'un couple de Gatineau de retirer leur fille du cours d'éthique et de culture religieuse.

Son secrétaire général, Yvon Landry, a indiqué qu'une cause relative au cours d'éthique et de culture religieuse était actuellement devant les tribunaux. À Drummondville, des parents contestent la constitutionnalité du programme qu'il contient. « En conséquence, la CSD n'émettra aucun autre commentaire », a-t-il fait savoir.

La fillette de troisième année n'a pas assisté à son cours hier avant-midi. Ses parents ont décidé d'aller la chercher à l'école au moment où le cours débutait.

Michel Choquette, commissaire scolaire à la CSD et sa conjointe Céline Rochon ont décidé de procéder ainsi jusqu'à la fin des classes en juin. Ils refusent que leur enfant suive le cours imposé selon eux par Jean Charest, premier ministre du Québec et Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation.

« L'école a un travail à faire et la Commission scolaire des Dra-

veurs applique la Loi. Mais les parents ont de moins en moins le droit de dire ce qu'ils pensent. Ce n'est pas un débat religieux, c'est l'érosion des droits des parents qui est en cause. C'est une question de constitutionnalité. Des gens vont tenter de me culpabiliser mais ce qu'on fait là va permettre à notre fille à apprendre à se tenir debout », a déclaré Michel Choquette.

Céline Rochon y voit, pour sa part, une affirmation de ses convictions et de son droit en tant que parent. « En éducation, les croyances religieuses et les valeurs doivent revenir aux parents. C'est frustrant de se voir imposer un cours qui est un surplus d'informations qui n'est pas nécessaire pour un enfant. »

Même si le cours est obligatoire, elle voit mal comment le ministère de l'Éducation refuserait d'octroyer à sa fille son diplôme parce qu'elle ne l'a pas suivi.

Le père a ajouté que sa fille avait posé quelques questions sur les événements en cours mais sans plus. « Ma femme est allée la chercher. Elle va jouer et manger à la maison puis elle va retourner à l'école. Si elle pose d'autres questions, on va lui répondre de façon honnête. C'est notre rôle de parent. »

Doctissimo

Votre site santé & bien-être

cyberpresse.ca

Publié le 24 novembre 2008 à 06h53 | Mis à jour à 06h56

Les éducatrices en milieu familial jubilent



Photothèque Le Soleil



Violaine Ballivy
La Presse

Victoire pour les femmes, victoire pour les syndicats, victoire pour les familles: la décision du gouvernement Charest de ne plus s'opposer à la syndicalisation de 25 000 travailleuses a soulevé un fort vent d'enthousiasme hier.

«Je suis tellement contente, j'ai encore du mal à croire que c'est vrai», s'est exclamée hier Diane Provost, responsable d'un service de garde en milieu familial de Montréal.

La Presse a révélé hier que Québec ne contestera pas le jugement de la Cour supérieure qui a invalidé les lois 7 et 8, qui empêchaient la syndicalisation des éducatrices de

garderies en milieu familial et des aides à domicile. Elles avaient été adoptées sous le bâillon par le gouvernement Charest en décembre 2003, suscitant la colère des syndicats.

«Les travailleuses vont enfin retrouver leurs droits qui étaient bafoués», s'est réjouie la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. Comme des milliers d'autres travailleuses touchées par cette annonce, Diane Provost rêve maintenant d'une petite révolution de ses conditions de travail. À l'heure actuelle, elle n'a droit à aucun congé payé, n'est pas protégée par la Loi sur la santé et la sécurité du travail et gagne moins que le salaire minimum.

Une première requête en accréditation sera entendue le 9 décembre en Estrie. La CSQ et la CSN ont d'ores et déjà annoncé qu'elles intensifieront leurs campagnes de syndicalisation dès les prochains jours.

Le président de la CSQ, Réjean Parent, estime que Jean Charest aurait agi de façon incohérente s'il avait porté la cause en appel. «Il se targue d'être le champion de l'égalité homme-femme avec son Conseil des ministres paritaire, alors que ce jugement indique clairement que ces lois favorisaient le sexisme», a-t-il relevé. Les ministres libéraux auraient effectivement pesé lourd dans cette décision.

Les syndicats croient que le climat électoral a pu jouer en leur faveur. «Cela a sûrement aidé Jean Charest à se concentrer: il a contesté des jugements rendus dans des dossiers très semblables», a noté Claudette

Carbonneau.

Le premier ministre Jean Charest a toutefois rejeté cette explication, allant jusqu'à affirmer qu'il aurait préféré que sa décision soit rendue publique en d'autres circonstances. «Cela vient donner l'impression que c'est un enjeu qu'on introduit dans la campagne. Ce n'est pas du tout le cas», a-t-il dit. Légalement, Québec avait jusqu'à la fin du mois de novembre pour interjeter appel.

Le Parti québécois et Québec solidaire, qui avaient donné leur appui aux travailleuses, ont approuvé la décision de M. Charest. Seul Mario Dumont, hier, a déploré ce dénouement, évoquant une «défaite pour les parents». «Je ne pense pas que la syndicalisation soit une bonne chose», a déclaré le chef adéquiste.

Jean Charest a refusé de se prononcer sur les dépenses importantes que la syndicalisation potentielle de ces 25 000 travailleuses pourrait entraîner. Le chiffre d'un milliard de dollars a déjà été évoqué. «À partir du moment où l'État détermine qu'il veut offrir un service de garde, c'est la moindre des choses d'assurer des conditions de vie décentes aux travailleuses», a indiqué Réjean Parent.

Avec Malorie Beauchemin Et Martin Croteau

Copyright © 2000-2008 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

L'UQO a gain de cause devant un arbitre

CAROLINE BARRIÈRE

cbarriere@ledroit.com

Un arbitre du travail donne raison à l'Université du Québec en

Outaouais (UQO) et rejette le grief déposé par des professeurs de l'institution à l'égard de sa politique linguistique.

En avril 2007, l'UQO adoptait,

dans la controverse, sa nouvelle politique linguistique qui mènera à la fin des programmes d'études offerts uniquement en anglais d'ici quelques années.

L'UQO avait alors choisi de remplacer ses programmes en anglais par des programmes multilingues à prédominance francophone.

En juin de l'année dernière, un groupe de professeurs, dont plusieurs enseignent au département des sciences administratives, avait réclamé que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, intervienne dans le dossier alléguant d'importants problèmes de gouvernance à l'UQO. La ministre avait toutefois refusé de donner suite à la demande. Par l'entremise de son attaché de presse, elle avait indiqué que cette affaire ne regardait que l'UQO.

Les professeurs avaient aussi dénoncé le fait que l'adoption de la politique ne s'était pas fait selon les règles de l'art et souffrait de nombreuses irrégularités procédurales. Ils reprochaient à l'UQO de ne pas avoir respecté ses obligations légales de consultation envers toutes les personnes qui voulaient intervenir. Ils estimaient que la direction n'avait pas non plus respecté la procédure en place qui avait mené à l'abolition des programmes en anglais. Le syndicat des professeurs avait alors

déposé un grief devant un arbitre.

Dans sa décision rendue cette semaine, l'arbitre allègue que l'Université n'avait pas l'obligation de consulter toutes les parties en cause. Elle aurait très bien pu aller de l'avant sans prendre connaissance des commentaires des professeurs. L'arbitre a ajouté également que l'UQO n'a pas procédé à l'abolition d'un programme autonome en mettant fin aux cours en anglais. Elle aurait plutôt mis fin à des cours en anglais au sein d'un programme existant.

L'UQO ne commente pas

La direction de l'Université a refusé de commenter. «Elle préfère prendre le temps d'analyser et de comprendre la portée du jugement qui compte 140 pages avant de se prononcer», a fait savoir Gilles Mailloux, porte-parole de l'établissement.

Louise Brillant, professeur en sciences comptables, a indiqué être heureuse du dénouement de cette affaire. «Il est temps de tourner la page et de travailler au développement des programmes au premier cycle afin de mieux répondre aux besoins.»

CITY

No party, no pledges, alumni tell Queen's University

BY NATALIE STECHYSON

Some Queen's University alumni have threatened to suspend their annual donations in reaction to the school's decision to suspend fall homecoming celebrations.

Queen's principal Tom Williams announced Tuesday that he will suspend the traditional fall homecoming until 2011 and replace it with a smaller spring event, after most current students have left Kingston for the summer.

The university has been under fire for a drunken Aberdeen Street party that coincides with homecoming weekend in September each year. The party is not a sanctioned university event, but draws thousands of partygoers from across the province.

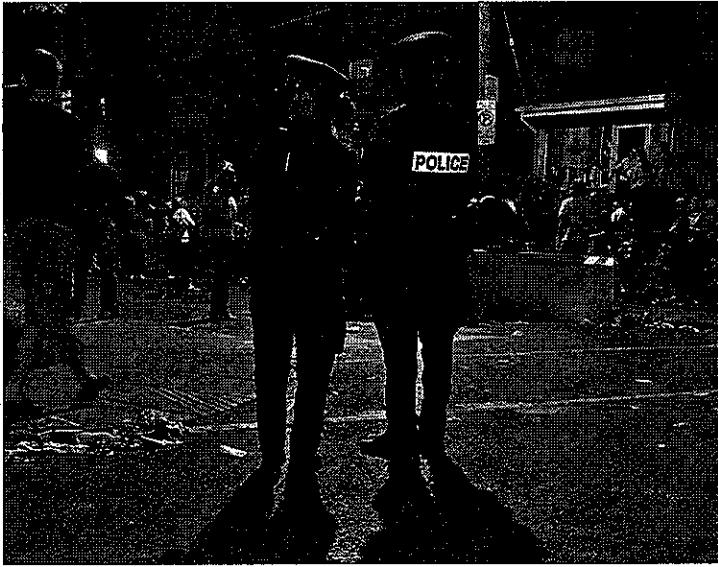
In previous years, dozens of revellers have been arrested for public drunkenness and vandalism; this year, police arrested 138. Cars have been torched and overturned, and the event has become a community-relations nightmare for the school.

Ottawa native Sean Coates described the school's decision as a call to arms. The former president of the Queen's Arts and Science Undergraduate Society created a Facebook group that implores alumni to suspend all gifts to the university. The site has attracted 645 members in its first four days.

"Do not support an institution that does not wish to respect and support you," Mr. Coates wrote.

Mr. Coates says his encouragement may not even be necessary. In his view, graduates may not feel driven to donate to their alma mater if there is no opportunity to return to Queen's for homecoming. "These events are affinity-building events," Mr. Coates said. "They are major tools for advancement to remind donors and benefactors of what their time at Queen's was like."

The decision to suspend



LARS HAGBERG

In previous years, public drunkenness and vandalism have marred Queen's University's fall homecoming celebrations. Police arrested 138 revellers this year. The event has become a community-relations nightmare for the school.

homecoming has angered some graduates who look forward to the Queen's football game and the opportunity to reconnect with classmates, friends, and faculty.

Sophie Sommerer, president of the Ottawa branch of the Queen's University Alumni Association (QUAA) emphasizes that many of the partygoers are not graduates: "My sense is that Queen's alumni are having to pay quite a significant price for activities that likely involved very few actual alumni."

Ms. Sommerer says the threats to withdraw donations should come as no surprise.

"This is often the sort of reaction that comes up when the university makes a decision that is unpopular," she said.

There are over 12,000 Queen's graduates in the Ottawa area alone, and many make annual donations to the university. Alumni gifts and pledges amount to five to six per cent of the university's annual operating budget, which is a proportion slightly higher than the Canadian average.

Marisia Campbell graduated

in 1994 and said the decision to cancel homecoming taints the school's spirit. The former president of the alumni association's Ottawa branch donates money to Queen's every year. This year might be different.

"I am questioning my support of the school until they resolve this," Ms. Campbell says. "I am very disappointed."

Mohamed Slaibeh graduated in 2007 and explains that boycotting donations is one of the only ways to make the university pay attention to discontent.

"It's a way to send a message to the administration that, yes, we are concerned with your decision," Mr. Slaibeh said.

In an open letter to alumni, QUAA president Sarah Renaud encouraged alumni to focus on the replacement event in the spring, which the university has called "Spring Reunion."

"Queen's alumni value excellence as well as tradition, and the QUAA board will work with the university to ensure a positive Queen's experience when alumni return for the Spring Reunion Weekend," she wrote.